

Amicale des Chasseurs de Prats de Carlux (N°: W244000807)

Assemblée Générale du 19 Juillet 2024 18h30

1. Bilan Financier

Dépenses : 10.945,10 - Recettes : 13838,98 - Bénéfice : 2893,88 - Solde en banque :
9457,15

2. Renouvellement du Bureau

Tiers sortant :

Thierry Boucherie -> réélu à l'unanimité

Daniel Clément -> réélu à l'unanimité

Président : Thierry Boucherie

Vice Président : Pascal Gratadou

Secrétaire : Claude Gondal

Secrétaire Adjoint : Daniel Clément

Trésorier : Thierry Clair

Trésorier Adjoint : Alex Roche

3. Plan de Chasse

Chevreaux : **28** (dont 10 colliers vendus à l'approche, 170€ le collier, 4 à
Sylvain Chapoulie et ses collègues - 6 aux Alsaciens)

Sangliers : **34**

Cerf : **1**

Biche et bichette : **2**

Daguet, Biche ou jeune indifférencié : **1**

Jeune indifférencié moins d'1 an: **1**

4. Lacher de gibiers

Pas de lâcher de faisans ni de perdrix

5. Prix des cartes

Carte obligatoire pour tous les chasseurs de la commune ainsi que ceux venant de
l'extérieur et pour tout gibier y compris bécasses et palombes.

Carte annuelle à 30 euros

Carte journalière à 5 euros pour les invités

6. Vote du pourcentage de chasseurs étrangers sur la commune : 40 %

Intégration des chasseurs suivant dans l'équipe de Prats : José Alves

7. Chasse interdite pour faisans et perdrix

**8. Photocopie du permis de chasse et de l'assurance à fournir à l'ouverture de la
chasse**

**9. Distribution à chaque chasseur de la feuille de sécurité et rappel des consignes
avant chaque départ de battues (Rond obligatoire) + règlement intérieur pour les
nouveaux chasseurs.**

Formation obligatoire tous les 10 ans (début 2020), il faut réaliser la première session dans les 7 ans qui suivent (par internet sur le site qui va bien, environ 1 h). Attention faites la au plus tôt car elle risque de se durcir

Déclaration des armes obligatoire d'ici juillet 2023 sur le site du gouvernement, date limite repoussée en fin Décembre 2024

10. Directeurs de battues :

Maurice Parre, Thierry Boucherie, Daniel Clément, Adrien Boucherie ; Jean-Pierre Chapoulie, Eric Lycoine, Didier lardant

11. La subvention de la mairie ne sera plus reversée à l'amicale laïque qui est maintenant regroupée sur les 4 communes, par contre nous participerons à la demande des écoles pour les voyages des enfants de Prats

Don attribué à l'association « La Petite Hirondelle » : gain de la tombola lors du Sanglier à la broche du 10 Août 2024

12. Chiens en divagation hors période de chasse : article dans le journal (l'Essor), arrêté municipal sur le site Web de la Mairie, la situation s'améliore, démarche à poursuivre.

13. Ronde des villages : deuxième week-end d'octobre : 12 et 13 octobre 2024
Les inscriptions sont ouvertes et même closent. Même formule qu'en 2023 avec cuisson et soupe à l'oignon. Appel aux bénévoles pour aider. Merci aux volontaires.

14. Sangliers à la broche : 10 Août 2024 : 23€ le repas, vin ordinaire compris.

15. Repas de chasse : 8 mars 2025.

16. Nettoyage des chemins, parkings et mise en place miradors : dates à définir :

17. Boîte de conserves $\frac{1}{4}$: 3 euros la boîte pour les chasseurs, 4 euros pour les extérieurs

18. Pose de clôtures pour dégâts causés par le gibier (sangliers, cervidés, blaireaux, renards, etc...) : fait sur fin juin et juillet 2024

19. Se procurer des panneaux « chasse en cours »: à voir avec la fédé du lot

20. Questions diverses

21. Compte rendu succinct de l'AG à faire paraître dans l'Essor et sur le site Web de la commune

Prats de Carlux le 19/07/2024

Le secrétaire Claude GONDAL

